

PROCES - VERBAL 2/2014

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 12 MARS 2014 A 20H00

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
• Présences, adoption du procès-verbal du 5 février 2014	2
• Communications du Bureau	3
• Communications du Président	3 - 4
• Communications de la Municipalité	4 - 5
• Ordre du jour :	5 - 6
- Pétition contre la méthode de calcul de la taxe de base annuelle pour la gestion des déchets pour les bâtiments agricoles aux Monts de Pully	6 - 8
- Election d'un membre à la Commission des finances en remplacement de Monsieur Jean-Paul Chapuis et de deux membres suppléants à la Commission des finances, en remplacement de Messieurs Marcel PASCHE, de l'Union Pulliérane et Lucien BERNARDONI, du groupe PLR. Les libéraux, démissionnaires	8 - 9
- Election d'un membre suppléant à la Commission des pétitions, en remplacement de Monsieur Marcel PASCHE, démissionnaire	9 - 10
- Préavis 05/2014 Déplacement et réaménagement de l'écopoint du quai Milliquet (crédit demandé CHF 349'000.00)	10
- Propositions individuelles	
- Réponse de la Municipalité sur l'interpellation de Madame Nathalie JAQUEROD	11
Divers	
- Monsieur Ernest MOSER Trente ans du Club de Iodler	11

- Madame Léna LIO Transmission des avis de décès aux Conseillers communaux	11
- Madame Simone COLLET Aménagement de plan d'eau	11 - 12
- Monsieur Philippe CLAVEL Invitation à une conférence	12
- Monsieur Pierre-Laurent ROCHAT Vélos sur le pont du Prieuré	12 - 13

A 20h00, le Président invite les Conseillères et Conseillers à prendre place pour permettre à la secrétaire de procéder à l'appel. Il y a alors 73 présents rejoints par 6 retardataires. Le quorum est atteint. Le Président ouvre officiellement cette séance, conformément à l'article 59 du règlement du Conseil.

Les 18 Conseillères et Conseillers suivants se sont excusés auprès du Président ou de la secrétaire du Conseil : Mmes Lucienne VASSEROT ; Marine HALDY ; Nicolette PANIZZON ; Christine SORENSEN ; Muriel THALMANN ; Valérie ANGLARD ; MM. Roland DUBOIS ; Marc EHRICH ; Daniel BOLENS ; Cédric MILLIQUET ; Jean-Marc PASCHE ; Jean-Marc DUVOISIN ; Léopold CORDEY ; Jean-Baptiste RUSCONI ; David HAUSERMANN ; Eugène ROY ; Yannick ROCHAT ; Philippe DIESBACH.

Les personnalités suivantes se sont fait excuser :

M. Jacques HALDY, député ; M. Guy-Philippe BOLAY, député ; M. Philippe MODOUX, député.

Le Président a le plaisir de saluer la représentante de la presse qui nous fait l'honneur de suivre régulièrement nos débats. Il s'agit de Madame Zoe DECKER du Régional.

Le Président constate également ce soir la présence d'un public attentif et nombreux. Il remercie les personnes pour l'intérêt qu'elles témoignent à nos discussions et délibérations.

Le Président informe l'assemblée que le procès-verbal de la séance du 5 février 2014 était à disposition des Conseillères et Conseillers une demi-heure avant le début de cette séance.

Le Président demande si quelqu'un en demande la lecture totale ou partielle. Ce n'est pas le cas. Le procès-verbal est donc adopté d'office.

Le Président constate qu'il y a une magnifique décoration florale et il remercie les responsables de cette décoration.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

1.1.1. VOTATIONS FEDERALES DU 9 FEVRIER 2014

Objet n° 1 : Infrastructure ferroviaire

Accepté par 5'184 Oui, 1'221 Non. Taux de participation 64.15 %

Objet n° 2 : Assurance-maladie et avortement

Refusé par 5'630 Non, 831 Oui. Taux de participation 64.29 %

Objet n° 3 : Immigration de masse

Refusé par 4'399 Non, 2'029 Oui. Taux de participation 64.39 %

1.1.2. CORRESPONDANCE

Le Président a reçu une copie d'une lettre adressée le 20 février 2014 par des parents d'élèves de 5^{ème} Harmos concernant l'accueil parascolaire des deux classes de 6^{ème} aux Alpes et à Chantemerle. Cette lettre était adressée à Monsieur le Syndic Gil REICHEN et à Monsieur le Municipal Daniel MARGOT.

Monsieur le Syndic Gil REICHEN demande la parole :

Nous avons effectivement bien reçu cette lettre pour laquelle il y n'a eu pour l'instant qu'un accusé de réception. Mais évidemment des contacts vont se poursuivre entre les auteurs de cette correspondance, la direction des écoles et la direction jeunesse, affaires sociales pour y apporter une réponse complète.

Cette correspondance n'étant pas de la compétence du Conseil. La Municipalité nous renseignera sur la suite donnée, dès lors que cet objet a été soulevé.

1.1.3. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Je rappelle que depuis notre séance du 5 février 2014 nous avons eu le malheur de perdre deux Conseillers. Le premier, Monsieur Lilian GEOFFROY, le 8 février 2014 et tout récemment Monsieur Jean-Paul CHAPUIS, le 27 février 2014.

J'ai participé au moment de partage et de recueillement en présence de la famille de Monsieur GEOFFROY le 12 février au Théâtre de la Voirie, un lieu qu'il avait créé et animé pendant de très nombreuses années. J'ai aussi assisté à l'office qui s'est déroulé à l'Eglise du Prieuré tout récemment de Monsieur Jean-Paul CHAPUIS.

Je souhaite rappeler en quelques mots, ils seront évidemment trop brefs, la carrière de ces deux personnalités au sein de notre Conseil :

Monsieur Lilian GEOFFROY est entré au Conseil communal lors des élections du printemps 2006, date de l'entrée de son Parti, l'UDC, au sein de notre Conseil. Depuis cette date il était président de son groupe. Il a été membre d'une trentaine de commissions ad hoc et en présida cinq. Il a été membre suppléant de la Commission consultative des affaires régionales jusqu'au 30 juin 2011. Il était membre de la Commission des finances. Il a également participé à la refonte du Règlement du Conseil communal. Monsieur Lilian GEOFFROY ne manquait jamais de

communiquer la position de son groupe sur tous les points en discussion, et, cela m'a frappé, dans un langage toujours très choisi. C'était un plaisir d'entendre le français dont Monsieur GEOFFROY nous gratifiait lors de ses interventions.

Monsieur Jean-Paul CHAPUIS, sa carrière au sein de notre Conseil a été un peu moins longue, puisqu'il est entré au Conseil communal en décembre 2009. Il a cependant participé à trois commissions ad hoc. Il était aussi membre de la Commission des finances. Monsieur Jean-Paul CHAPUIS participait activement aux débats de l'assemblée, cela avec une tranquille assurance qui faisait qu'on l'écoute.

En l'honneur et en mémoire de ces deux personnes disparues, le Président demande à l'assemblée de se lever pour respecter une minute de silence.

1.1.4. REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

Néant

2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Monsieur le Syndic Gil REICHEN demande la parole :

J'aimerais simplement attirer votre attention sur une plaquette qui a été déposée sur vos tables « Pully ville d'aujourd'hui » dans laquelle vous trouvez une communication dont le titre est prometteur « une stratégie de communications pour encadrer nos projets » dont le contenu n'est pas encore la stratégie. Elle vous laissera peut-être un peu sur votre faim. Elle rappelle l'intention de la Municipalité d'informer à la fois votre Conseil et la population sur ces différents projets et surtout elle vous invite à une séance d'information pour vous présenter cette plaquette et vous la commenter. On l'a fixée au mardi 6 mai 2104 à 19h00 dans cette même salle. Vous verrez que ce document est un mélange à la fois de projets qui sont déjà passablement avancés et d'autres qui sont plus lointains, d'autres peut-être qui ne verront pas le jour. Certains s'inscrivent dans le cadre du projet d'agglomération, d'autres sont des projets qui sont simplement propres à Pully et qui figurent dans notre master plan du centre-ville dont vous n'avez pas encore connaissance. Donc il paraît important à la Municipalité, non seulement que vous ayez ce document, mais qu'on puisse vous le commenter et répondre aussi aux questions qu'il soulève. C'est un document sous forme d'une fourre dans laquelle s'insère un certain nombre de cahiers, aujourd'hui il y en a trois. Ce sont des documents qui sont appelés à évoluer, à se compléter au fur et à mesure que la connaissance des différents projets progresse. Donc je vous invite à participer nombreux à cette séance d'information du mardi 6 mai prochain.

Monsieur Marc ZOLLIKER demande la parole :

Une information concernant les services techniques de notre ville. Vous savez que tant au niveau du Service des travaux, des Services Industriels, nous collaborons déjà très activement avec nos communes voisines de Paudex et Belmont, ainsi qu'avec les services techniques de la Ville de Lausanne. Nous avons dernièrement signé un partenariat de collaboration élargie avec ces trois communes et ce partenariat permettra d'encore harmoniser les collaborations déjà en cours et d'en développer de nouvelles. Les structures qui seront mises en place permettront d'avoir non seulement un contrôle un peu plus global des politiques sur tout ce qui se passe au niveau des

Services Techniques et des collaborations qui existent entre ces services communaux, mais également de donner des impulsions tant du niveau du côté des politiques, que du côté des techniques. Vous recevrez prochainement un communiqué de presse à ce sujet.

Madame Lydia MASMEJAN demande la parole :

Nous avons eu le plaisir de déposer sur les tables une communication qui a pour but de vous informer de la réouverture de la cave communale dès le jeudi 20 mars 2014 et de vous rappeler au dos de cette communication les privilèges que dont vous disposez en tant que Conseillers communaux pour les prix lors des achats de vin de la commune. Je vous invite à profiter de ces privilèges, à acheter les vins de la commune : ils sont bon et je vous invite à profiter de cette offre. Une deuxième communication : lors de notre dernière séance de Conseil Madame Nathalie JAQUEROD a déposé une interpellation qui concernait la sécurité à l'école. Nous avons répondu à cette interpellation. Nous avons tout d'abord envoyé la réponse que nous avons élaborée à Madame JAQUEROD et juste après à l'ensemble des Conseillers. Donc pour vous rappeler que vous avez reçu notre réponse à cette interpellation et nous espérons vivement qu'elle vous satisfera.

En ce qui concerne ce dernier point, le Président avait l'intention de le traiter sous le chiffre 5 de notre ordre du jour « Propositions individuelles » où nous pourrions rediscuter et débattre sur la réponse de la Municipalité.

4. ORDRE DU JOUR

Le Président rappelle que chacun a reçu l'ordre du jour dans les délais requis et propose les modifications suivantes :

A la suite du décès de Monsieur Jean-Paul CHAPUIS, qui était membre de la Commission des finances, il lui a été demandé son remplacement sans attendre une autre séance de notre Conseil. Il propose de modifier le point 2 de l'ordre du jour, lequel prévoit l'élection de 2 membres suppléants de la Commission, et de dire en lieu et place l'élection d'un membre titulaire à la Commission des finances et celle de deux membres suppléants de cette commission.

Le Président soumet aux membres du Conseil pour approbation l'ordre du jour modifié suivant :

1. **Pétition** contre la méthode de calcul de la taxe de base annuelle pour la gestion des déchets pour les bâtiments agricoles aux Monts de Pully
2. **Election** d'un membre à la Commission des finances en remplacement de Monsieur Jean-Paul CHAPUIS, du groupe PLR. Les libéraux, décédé et de deux membres suppléants à la Commission des finances, en remplacement de Messieurs Marcel PASCHE, de l'Union Pulliérane et Lucien BERNARDONI, du groupe PLR. Les libéraux, démissionnaires
3. **Election** d'un membre suppléant à la Commission des pétitions, en remplacement de Monsieur Marcel PASCHE, démissionnaire

4. Préavis 05/2014 Déplacement et réaménagement du l'écopoint du quai Milliquet
(Crédit demandé CHF 349'000.00)

Présidence : Monsieur Jean-Marie MARLETAZ
Membres : Mesdames Anita BONJOUR, Isabelle KRENGER, Anne SCHRANZ, Muriel THALMANN, Messieurs Gérald CUCHE, Jean-Luc DUVOISIN, Mauro PASCALE, Pascal PFISTER

5. Propositions individuelles

6. Divers.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4.1. Pétition contre la méthode de calcul de la taxe de base annuelle pour la gestion des déchets pour les bâtiments agricoles aux Monts de Pully

Le Président invite le président de la Commission des pétitions, Monsieur le Conseiller Richard GOLAY, à venir à la tribune pour nous faire un compte-rendu succinct des délibérations.

Monsieur Richard GOLAY :

La Commission des pétitions a siégé en date 20 février 2014 de 18h00 à 20h00. Recouverte de 37 signatures, la pétition a été adressée au Président du Conseil communal le 19 novembre 2013. Les pétitionnaires contestent la méthode de calcul acceptée le 31 octobre 2013 par le Conseil communal. Elle entraîne selon eux une inégalité de traitement inacceptable en particulier pour les propriétaires de bâtiments agricoles et les anciennes fermes. La commission a délibéré sur les informations reçues et des conséquences du classement ou de la transmission de la pétition à la Municipalité. Il a été tenu compte que parallèlement à la pétition existe un recours qui sera bientôt traité par le Commission de recours en matière d'impôts du Conseil communal. Vote : renvoi à la Municipalité : 2 voix pour ; classement : 9 voix pour ; abstention : 0 voix. Par 9 voix pour, 2 voix contre et zéro abstention, la Commission des pétitions recommande au Conseil communal de classer cette pétition.

Le Président ouvre la discussion :

Madame Annie MUMENTHALER demande la parole :

Le groupe UDC trouve justifiée cette pétition de nombreux habitants des Monts de Pully et demande que cette pétition soit renvoyée à la Municipalité et mise en attente des jugements sur les nombreux recours contre cette taxe de base des déchets. Recours traités par la Commission de recours en matière d'impôt. En effet, de deux choses l'une : si les recours sont rejetés, la Municipalité pourra reprendre l'analyse de cette pétition et réfléchir à une solution plus scientifique et plus fiable pour taxer les exploitants des Monts de Pully. Il est en effet curieux que des réclamations soient traitées au cas par cas, avec une multitude de marchandages pour la diminution de cette taxe. Cette méthode aléatoire peut créer des frictions entre propriétaires. Un

règlement précis sur la taxe de base des déchets concernant les volumes bâtis en terre agricole, doit être mis sur pied, à notre avis. Si les recours sont acceptés, la taxe de base calculée sur les volumes bâtis devra être annulée et remplacée par un autre système de calcul. A ce moment-là, la pétition n'aura plus lieu d'être et pourra être classée. Chers Collègues nous vous demandons de soutenir cette demande de renvoi à la Municipalité et de mise en attente de cette pétition et vous en remercions par avance.

Madame Isabelle KRENGER demande la parole :

L'Union Pulliérane considère que le rapport trop succinct de la Commission des Pétitions ne permet pas au Conseil de statuer, vu le manque d'éléments précis sur les réponses données à cette commission. De ce fait il nous est impossible de voter sans autre le classement de la pétition. Par respect pour les pétitionnaires et dans le souci de ne pas créer encore des inégalités entre les habitants de Pully, nous soutenons l'intervention de l'UDC et demandons au Conseil de renvoyer cette pétition à la Municipalité et de la mettre en attente de l'évolution de ce dossier.

Monsieur Yannick ROCHAT demande la parole :

En référence à l'aspect relativement court du rapport de la Commission des pétitions, je tiens à souligner que depuis que je suis président de la Commission des pétitions, je me suis appuyé en fait sur l'exemple des rapports de Commissions des pétitions du Grand Conseil de l'Etat de Vaud. Donc, ces rapports de commission sont très succincts. J'ai l'impression que j'ai donné, même si effectivement c'est sur deux pages, les réponses et les questionnements des membres de la Commission des pétitions.

Monsieur Richard PFISTER demande la parole :

Une partie de groupe PLR se rallie à la vision de l'UDC, confirmée par Madame Isabelle KRENGER. C'est de dire que la pétition ne s'oppose pas au traitement des recours et qu'il convient de la transmettre à la Municipalité et de la mettre en attente. Personnellement je vous encourage à en faire ainsi.

Monsieur Marc ZOLLIKER demande la parole :

Pour répondre aux diverses interventions qui viennent d'être faites, je ne prendrai pas position par rapport au renvoi de cette pétition. Mais j'aimerais simplement dire que – le rapport en fait quand même mention – la Municipalité comprend tout à fait que cette pétition ait pu être rédigée et signée et l'inquiétude des agriculteurs et habitants des Monts-de-Pully à un certain moment, c'est-à-dire jusqu'à la rédaction et la publication de la directive d'application du règlement communal sur la gestion des déchets. Or, que dit cette directive d'application ? Elle est très claire et puis ce n'est pas un traitement au cas par cas. Elle parle d'une part des volumes agricoles et des volumes utilisés pour les artisans. C'est le secteur secondaire, (menuiserie, ferblanterie, etc..). Pour ces cas-là, les 500 premiers mètres cubes sont taxés à 28 cts, les mètres cubes suivants sont taxés à 0 cts. Donc c'est assez clair, ça veut dire que les exploitants agricoles et les artisans ne paient que pour les 500 premiers mètres cubes de leur volume. 500 mètres cubes ça représente CHF 150.00 par année. Ça c'est la première partie de la réponse. Pour ce qui est des volumes habitables, des logements là-aussi la Municipalité a fixé une limite, que ce soit pour des gens qui habitent des grands volumes dans des fermes ou dans des grandes maisons ici à Pully dans les différents quartiers et là-aussi le volume où les gens sont taxés à 28 cts a été fixé à 1'500 mètres

cubes. Au-delà de 1'500 mètres cubes, les mètres cubes supplémentaires sont taxés à 0 cts. Cela semble suffisamment clair, et on l'a dit à la commission ; on a fait l'analyse de tous les cas – en tout cas aux Monts-de-Pully – et tous les propriétaires et habitants, pratiquement, des Monts-de-Pully sont largement bénéficiaires de cette directive d'application. Voilà la réponse que je peux vous donner ce soir. Ce n'est pas qu'il n'y a rien qui s'est passé. Il y a un dialogue qui a été entrepris avec les pétitionnaires. Je crois bien qu'ils ont compris qu'on allait dans leur sens. Maintenant vous êtes libres de faire de cette pétition ce qui vous semblera bon.

Monsieur Ernest HUNZIKER demande la parole :

Je demanderai au Conseil communal de renvoyer cette pétition à la Municipalité. Parce que chez nous on dit ça : semer la merde. Parce que je suis parti avec une taxation à je ne sais pas combien. Je ne veux pas dire le montant là. Je reçois de nouveau une taxation à trois mille et quelques choses. A présent je n'ai rien aperçu. Maintenant j'ai reçu la carte de Savigny, je sais que les personnes à Savigny – je ne suis pas sûr – c'est CHF 120.00 par habitant en dessus de 18 ans et CHF 140.00 par entreprise. Alors je ne sais pas, la Municipalité de Pully, je ne sais pas comment s'est arrangé Savigny. Je pourrais avoir une réponse ?

Monsieur Marc ZOLLIKER demande la parole :

Les communes étaient libres de choisir leur système de taxation. Savigny a choisi un autre système de taxation que le nôtre. Un système à l'habitant, ce qui n'est pas notre cas. Effectivement ils ont fixé la taxe à CHF 140.00 par entreprise et c'est exactement ce que vous allez payer aussi. C'est un hasard ce volume maximum à 500 mètres cubes et ça représente CHF 140.00 par année. Maintenant pour ce qui est des personnes on ne va pas rouvrir le débat ce soir.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

Le Président rappelle que nous avons une première proposition de la Commission des pétitions qui propose à une large majorité son classement. Et une autre proposition du groupe UDC pour son renvoi à la Municipalité.

Le Président demande que les personnes qui sont pour classer purement et simplement cette pétition sont priés de la manifester en levant leur carton orange.

33 voix pour le classement de cette pétition

Le Président demande que celles et ceux qui sont pour le renvoi de cette pétition à la Municipalité sont priés de la manifester en levant leur carton orange.

38 voix pour le renvoi à la Municipalité et 5 voix abstention.

Cette pétition est donc renvoyée à la Municipalité.

- 4.2. Election** d'un membre à la Commission des finances en remplacement de Monsieur Jean-Paul CHAPUIS, du groupe PLR. Les libéraux, décédé et de deux membres suppléants à la Commission des finances, en remplacement de Messieurs Marcel PASCHE, de l'Union Pulliérane et Lucien BERNARDONI, du groupe

PLR.Les libéraux, démissionnaires

Le Président attend des candidatures.

Monsieur Jean-robert CHAVAN demande la parole :

C'est avec tristesse pour le départ de notre ami et collègue Monsieur Jean-Paul CHAPUIS et j'ai l'honneur de vous présenter la candidature de Monsieur Richard PFISTER et je le recommande vivement à vos suffrages.

Le Conseil applaudit.

Le Président félicite Monsieur Richard PFISTER pour cette élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans cette commission.

Le Président attend des candidatures pour l'élection de deux membres suppléants à la Commission des finances.

Madame Verena KUONEN demande la parole :

L'Union Pulliérane a le très grand plaisir de vous présenter la candidature de Madame Anne GANTY. Anne GANTY a été assermentée lors de la séance du 5 février dernier. Elle a grandi et fait toutes ses études à Winterthur et elle est par cela devenue une parfaite bilingue. Elle a rejoint la Romandie pour se marier et elle est devenue maman d'un garçon qui est maintenant un grand jeune homme. Actuellement Madame GANTY travaille dans une petite et moyenne entreprise ici à Pully. Elle secrétaire et assistante de direction et s'occupe de tout ce qui peut préoccuper une entreprise. Auparavant Madame GANTY a exercé le métier de comptable au sein de la maison Ringier Romandie au sein de la direction. Madame GANTY est extrêmement motivée pour s'engager pleinement dans cette tâche à la Commission des finances et l'Union Pulliérane vous remercie très chaleureusement pour votre soutien.

Le Conseil applaudit

Le Président félicite Madame Anne GANTY pour cette élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans cette commission.

Monsieur Jean-Robert CHAVAN demande la parole :

J'ai l'honneur de vous présenter la candidature de Monsieur Jean-Marie MARLETAZ et je le recommande chaudement à vos suffrages.

Le Conseil applaudit.

Le Président félicite Monsieur Jean-Marie MARLETAZ pour cette élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans cette commission.

4.3. Election d'un membre suppléant à la Commission des pétitions, en remplacement de Monsieur Marcel PASCHE, démissionnaire.

Le Président attend des candidatures.

Madame Verena KUONEN demande la parole :

L'Union Pulliérane a encore le grand plaisir de vous présenter la candidature de Monsieur François KHOSROV. Je crois qu'il n'a plus besoin d'être présenté. Il est très connu depuis le temps qu'il est parmi nous au Conseil. Mais quand même un bref rappel pour dire qu'il a siégé au bureau, à la Commission de gestion, à la Commission des finances et je crois que ça sera une expérience extrêmement intéressante pour lui et pour nous tous, qu'il puisse maintenant s'occuper de la Commission des pétitions. Je vous remercie de votre soutien.

Le Conseil applaudit.

Le Président félicite Monsieur François KHOSROV pour cette élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans cette commission.

4.4. Préavis 04/2014 Déplacement et réaménagement de l'écopoint du Quai Milliquet
(Crédit demandé CHF 349'000.00)

Le Président invite le président de la commission ad hoc, Monsieur le Conseiller Jean-Marie MARLETAZ à venir à la tribune pour commenter son rapport.

Monsieur Jean-Marie MARLETAZ :

Puisque j'ai le micro je profite de remercier le Conseil pour mon élection qu'il vient de m'accorder et je me permets de passer au vif du sujet. Rapport sur le préavis 05/2014 « Déplacement et réaménagement de l'écopoint du quai Milliquet ». Crédit demandé CHF 349'000.00. Notre commission s'est réunie le 17 février dernier pour examiner ce préavis. J'ai tenté par mon rapport de vous retracer fidèlement le déroulement de cette séance. Il y a beaucoup de points qui ont été discutés. Vous avez pu en prendre connaissance à la lecture du rapport. La fin de la séance s'est conclue par un accord unanime de la commission ad hoc pour accepter ce préavis et vous recommande d'en faire de même.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

Celles et ceux qui sont d'accord avec les conclusions de la commission ad hoc qui sont les mêmes que celles du préavis de à la Municipalité sont priés de lever leur carton orange.

Le Préavis n° 05/2014 est accepté à une large majorité et 2 abstentions.

4.5. Propositions individuelles

Le Président rappelle qu'il avait prévu dans ce point 5 de traiter la réponse de la Municipalité à l'interpellation de Madame la Conseillère Nathalie JAQUEROD développée lors de la séance précédente en février. Vous avez tous reçu copie de cette réponse, donc je pense qu'il ne veut pas demander la lecture de cette pièce. Par contre les débats sont ouverts sur cette réponse.

Madame Nathalie JAQUEROD demande la parole :

Je voulais remercier la Municipalité pour la réponse détaillée qu'elle nous a fournie. Je note avec satisfaction l'importance que la Municipalité apporte à la sécurité de ses bâtiments et corollaire bien sûr de ses utilisateurs. J'attends avec intérêt, puisque j'ai pu le comprendre ainsi, les propositions qui vont nous être soumises par la Municipalité au Conseil communal dans un proche avenir.

4.6. Divers

Monsieur Ernest MOSER demande la parole :

C'est juste pour vous déranger un petit peu, pour faire de la publicité – j'en vois un qui rigole – vous savez qu'a un Club de Iodler qui essaye de faire des membres et pour nos trente ans n'ayant pas le nombre suffisant, nous avons simplifié notre soirée. Le 29 mars nous organisons un repas avec un programme. Le repas sera entrecoupé d'interventions. On essayera quand même de chanter. On n'est pas nombreux, mais on est bon. Notre syndic est de la partie. Le programme c'est donc l'apéritif à 18h30 au foyer et à 20h00 un repas avec un grand buffet de salades, suivi d'une fondue chinoise et d'un dessert et d'un café. Tout ça pour 60.00 francs et en plus chacun reçoit 5 billets de tombolas. Avis aux amateurs. J'ai quelques flyers encore. On en n'a pas assez fait mais vous êtes les bienvenus ; l'inscription c'est notre amie Claire-Lise TILLE qui les prend.

Madame Léna LIO demande la parole :

J'ai appris la triste nouvelle du décès de notre collègue Jean-Paul CHAPUIS lors de la séance de la Commission des finances du 6 mars. J'ai un souhait. Notre Conseil est comme une grande famille et au fil du temps nos fonctions impliquent des relations plus personnelles entre nous. Dans ce cadre je souhaiterais que lorsque la Municipalité envoie en faire part à la presse, ils informent tous les Conseillers communaux par courriel, comme cela a été le cas lors du décès de Monsieur Lilian GEOFFROY. Je vous remercie.

Monsieur le Syndic déclare au Président que l'on peut le faire et Madame Jacqueline VALLOTTON peut le faire également.

Madame Simone COLLET demande la parole :

En novembre 2013 l'organisation suisse Pronatura a envoyé à toutes les communes vaudoises une proposition dans le cadre de sa campagne Cité d'eau. Objectif, motiver et accompagner les communes dans l'aménagement de plan d'eau sur leur territoire. Pronatura demande la création ou la recréation de biotope Humide, par exemple des

étangs et marais dont la rapide disparition au cours des dernières décennies a entraîné la raréfaction, voire la disparition de nombreuses espèces indigènes végétales et animal au premier chef évidemment des amphibiens affectant ainsi grandement la biodiversité. Etant donné que le territoire de notre commune est composé à 30 % de forêts, un milieu favorable à une telle création et au vu du projet de renaturation de la Paudèze il semble que la demande de Pronatura pourrait être étudiée et réalisée sans peser trop lourdement sur nos finances. En effet, un aménagement en faveur des batraciens, le groupe animal le plus menacé de Suisse, ne coûterait que 1'000 à 5'000 francs si l'on valorise les stations forestières adéquates, comme combler des fossés ou mettre en valeur des dépressions humides telles qu'il en existe de très nombreuses dans le bois de la Chenaulaz. En outre Pronatura se déclare prête à engager 2'000 francs soit sous forme de contribution au coût de ces modestes aménagements, soit par un accompagnement par un spécialiste. En tout et pour tout, une participation de notre commune représenterait deux journées de travail pour un collaborateur équipé d'une machine forestière. Une telle action de sauvegarde serait tout à l'honneur de la ville de Pully dont l'image sortirait après la tonte du gazon par les moutons et le chœur des grenouilles dans la gouille susciterait une légitime sympathie. La commune de Pully a-t-elle bien reçu le courrier de Pronatura ? Une réponse positive peut-elle être envisagée ? La question est posée. Je vous remercie.

Monsieur Martial LAMBERT demande la parole :

En préambule je remercie la Conseillère Madame Simone COLLET pour nous avoir envoyé sa question hier après-midi. La Municipalité, comme l'autorise le Règlement du Conseil communal répondra lors de la prochaine séance. Cette proposition mérite une réflexion approfondie. Je rajouterai qu'actuellement sur notre territoire il existe déjà un biotope qui a été créé lors de l'assainissement de l'ancienne butte de tir à 300 mètres ceci en collaboration avec diverses associations de protection de la nature. Une marre artificiel l'existe au collège Arnold Reymond. Un étang à Rochettaz dont la réfection a été acceptée par le Conseil communal et un étang à la piste Vita. Je vous remercie pour votre attention.

Monsieur Jean-Philippe CLAVEL demande la parole :

Une invitation de l'association des intérêts de Pully-Nord – La Rosiaz, le lundi 17 mars, donc lundi prochain à 20h00 aura lieu une conférence à la salle paroissiale de Chantemerle. Conférence intitulée « sacrée foudre ou l'affaire Valour Viseri ». Une conférence passionnante d'un physicien de l'EPFL, qui s'appelle Monsieur Pierre Zwahacker et qui est l'auteur de plusieurs ouvrages assez intéressants, passionnants, et même peut-être un peu sarcastiques dont la scandaleuse invention de Benjamin F pour Benjamin Franklin. Donc cette invitation pour le lundi 17 mars à 20h00 à la salle paroissiale de Chantemerle. Et par ailleurs l'association invite toutes celles et ceux qui habitent le Nord de la ligne Berne à faire partie de cette association, donc pour les intérêts de Pully-Nord – La Rosiaz. Je des formulaires d'inscription si vous le désirez.

Monsieur Pierre-Laurent ROCHAT demande la parole :

A la lecture de la mobilité douce, un des documents qui nous a été remis ce soir, je vois qu'il y a une mixtion entre les liaisons piétonnes et la mobilité douce. Au pont du Prieuré il y a une interdiction générale de circuler. Est-ce qu'un vélo peut passer ou pas ? Parce que je pense qu'il y a là un problème qui se pose entre la liaison piétonne et la mobilité douce. Quelles sont les intentions de la commune à cet égard ?

Monsieur Martial LAMBERT demande la parole :

Les vélos peuvent maintenant passer sur le pont du Prieuré et on ne rembourse pas les éventuelles contraventions.

Nous arrivons au terme de la séance, il est 21h00. Le Président clôt les débats en souhaitant à chacun un bon retour dans son foyer. Il rappelle que notre prochaine séance aura lieu le 30 avril 2014 à la même heure et au même endroit.

Le Président :

La secrétaire :

Pierre Zappelli

Jacqueline Vallotton